
**Comité préparatoire
de la Conférence des Parties
chargée d'examiner le Traité
sur la non-prolifération
des armes nucléaires en 2010**

13 mai 2009

Original : français

Troisième session
New York, 4-15 mai 2009

**Désarmement nucléaire : une action concrète
de la France**

**Visite des anciennes installations françaises de production
de matières fissiles pour les armes nucléaires**

Document de travail présenté par la France

1. La France a organisé une visite de ses anciennes installations de production de matières fissiles pour les armes nucléaires de Pierrelatte et de Marcoule le 16 septembre 2008 pour des représentants de plus d'une quarantaine d'États membres de la Conférence du désarmement, et le 16 mars 2009 pour plus d'une vingtaine d'experts non gouvernementaux.
2. Cette visite concrétise un engagement pris par le Président de la République dans son discours prononcé à Cherbourg le 21 mars 2008 sur la politique de défense, la dissuasion nucléaire et le désarmement. Dans ce discours, le Président de la République a formulé des propositions novatrices en matière de désarmement. Il a également marqué sa volonté de transparence en décidant notamment d'inviter des experts internationaux à venir constater le démantèlement des anciennes installations de production de matières fissiles pour les armes nucléaires de Pierrelatte et de Marcoule.
3. Au cours de ce déplacement, les participants ont eu accès à l'ancienne usine d'enrichissement de l'uranium de Pierrelatte, et ont visité, sur le site de Marcoule, l'un des trois réacteurs plutonigènes en cours de démantèlement, ainsi que l'ancienne usine de retraitement militaire. Ils ont ainsi pu constater le caractère concret et effectif de la décision prise par la France en 1996 de cesser toute production de matières fissiles pour ses armes nucléaires et de démanteler ses installations de Pierrelatte et de Marcoule dédiées à cette production.
4. Cette visite constitue un geste de transparence sans précédent de la part d'un État doté d'armes nucléaires. C'est en effet la première fois qu'un État doté ouvre les portes de ses anciennes installations de production de matières fissiles pour les armes nucléaires.



5. Cette initiative illustre la volonté de la France d'aller de l'avant dans le domaine de l'arrêt de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires, qui est prioritaire dans le processus de désarmement, avec l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Comme l'ont constaté les experts internationaux qui ont participé à cette visite, le démantèlement des installations françaises de Pierrelatte et de Marcoule est en effet irréversible.

6. Cet événement marque également la volonté de la France de continuer à contribuer activement et de façon concrète au désarmement, non seulement à titre national mais aussi au niveau international. En effet, sous l'impulsion de la présidence française de l'Union européenne, l'Europe a été capable, pour la première fois, de formuler des initiatives ambitieuses en matière de désarmement. Dans la perspective de la Conférence d'examen du TNP de 2010, l'Europe a ainsi présenté, sur la base des propositions formulées à Cherbourg, un plan d'action en matière de désarmement qui a été endossé par les 27 chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne en décembre 2008.

7. Dans ce plan d'action, la France, conjointement avec ses partenaires de l'Union européenne, demande notamment l'ouverture sans délai et sans préconditions de la négociation d'un traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires, ainsi que la mise en place d'un moratoire immédiat sur la production de ces matières. Nous appelons aussi tous les États concernés à démanteler leurs capacités dédiées à la production de ces matières. La France espère désormais que la communauté internationale rejoindra l'Union européenne pour soutenir et réaliser ce plan d'action concret et réaliste.

8. Ainsi que le soulignait le Président de la République dans son discours de Cherbourg, l'engagement de la France pour le désarmement ne se limite pas aux discours et aux promesses, il se traduit en actes concrets. La France joue le jeu de la transparence qui renforce la confiance. Les visites organisées à Pierrelatte et à Marcoule en témoignent à nouveau. La France souhaite à présent que d'autres la rejoignent sur cette voie. Un engagement de tous les États est en effet nécessaire pour progresser dans la voie du désarmement. Sa poursuite repose sur la confiance, la transparence et la réciprocité.
